



**Le Plessis-Pâté**

**REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
VILLE DU PLESSIS-PATE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 11 juin 2024.

Date d'affichage de la convocation : 11 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 18

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Patrick Reteau, Pascale Roquesalane, Claude Bourges, Hélène Merienne, Cédric Ruffiot, Vincent Boudry, Laurence Camera, Cécile Echelard, Sonia Fizelle, Josette Lacam, Patrick Moriaux, Patrick Wunderle

Absents ayant donné pouvoir : Pascal Gouzènes à Sylvie Barusseau, Martine Bardin à Josette Lacam, Sandra Caserio à Sylvain Tanguy, Sylvain D'Amico à Laurence Camera.

Absents : Roger Baku Maduda, Patrick Djodi, Sylvain Gilibert, Laëtitia Guerreiro, Daniel Lemaire, Jenna Catinot, Paulin Murhula, Sylvie Pietri, Murielle Thebault.

Pascale Roquesalane a été élue secrétaire de séance.

---

**DELIBERATION N° 35/2024**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITE D'EVRY-VAL- D'ESSONNE  
ET L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE**

**Rapporteur : Cédric Ruffiot**

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la mission de l'Université d'Evry-Val d'Essonne d'offrir une formation diversifiée et de qualité à ses étudiants, ainsi que de promouvoir les activités culturelles et artistiques.

CONSIDERANT le rôle de l'École Municipale de Musique et de Danse Michel Legrand dans l'enseignement et la diffusion de la culture musicale et chorégraphique au sein de la communauté locale.

CONSIDERANT l'intérêt commun de renforcer les liens entre les deux institutions afin de favoriser l'accès à la culture et à l'éducation artistique pour un public plus large

CONSIDERANT les opportunités pédagogiques et artistiques qu'un tel partenariat offrirait aux étudiants et aux élèves des deux institutions.

## Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE le projet de partenariat entre l'École Municipale de Musique et de Danse et l'Université d'Evry-Val-d'Essonne visant à promouvoir les activités culturelles et musicales qui se concrétisera par des échanges, des collaborations artistiques et pédagogiques, ainsi que par la mise en place de projets communs.

APPROUVE la mise à disposition mutuelle de locaux et de ressources pédagogiques durant l'année scolaire 2024-2025

AUTORISE le Maire à signer le projet de convention ci-annexé tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi délibéré.

|  |  |
|--|--|
| <p>Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.</p> <p>***</p> <p>La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.</p> <p>Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :</p> <p>Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :</p> <p>Date de la publication électronique de la présente délibération :</p> | <p>Le Maire</p> <p>Sylvain TANGUY</p>  |
|--|--|